

LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL DEVANT LA COMMISSION
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Près de 304 milliards d'UM pour renforcer le droit de l'accès à l'eau

Une attention toute particulière au développement des établissements humains, à l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement, un vaste programme d'infrastructures hydrauliques, sont autant de programmes exécutés au cours des dernières décennies pour généraliser l'approvisionnement en eau et soutenir le développement de l'élevage extensif et de l'agriculture irriguée, a déclaré le ministre du Développement Rural, de l'Hydraulique et de

l'Environnement.

M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar, qui prononçait un discours devant la 13ème session de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable, tenue du 20 au 22 avril courant à New York, en présence d'une quarantaine de ministres chargés de l'hydraulique, a précisé que notre pays a réalisé 3000 points d'eau dont 332 réseaux de distribution, 1000 forages équipés de pompes à motricité humaine et 1668 puits cimentés.

Le ministre a également indi-

qué que les objectifs de deserte fixés par notre pays à l'horizon 2010 visent la densification des réseaux en milieu urbain pour atteindre un taux de raccordement de 80 % avec une dotation d'au moins 70 litres par jour par habitant en milieu urbain et 20 à 40 litres par jour par habitant en milieu rural, l'équipement de tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau de distribution et l'équipement de tous les villages de plus de 150 habitants d'un point d'eau moderne.

M. Sidi Mohamed Ould Taleb

Amar a également évoqué la réalisation d'ici 2015 du projet Aftout Essahli visant l'alimentation à long terme de Nouakchott à partir du fleuve Sénégal, des extensions et modernisations des réseaux existants, de 400 nouveaux réseaux de distribution d'eau et 1200 points d'eau modernes associés à des infrastructures d'assainissement adéquates en zones rurales et semi urbaines. Le ministre a précisé que le coût de l'investissement nécessaire est estimé à 304 milliards d'ouguiyas.

LIRE PAGE 3

Le ministre du Développement Rural devant la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable

Près de 304 milliards d'UM pour renforcer le droit de l'accès à l'eau

M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar, ministre du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement a prononcé un important discours devant la 13ème session de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable qui s'est tenue du 20 au 22 avril courant à New York, en présence d'une quarantaine de ministres chargés de l'hydraulique.

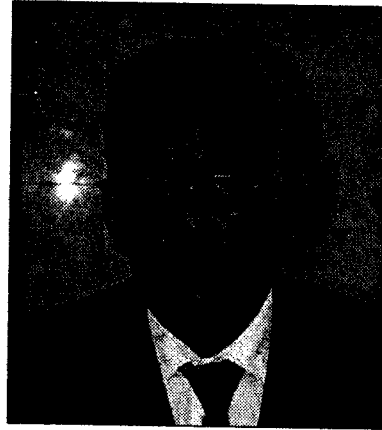
Dans ce discours, le ministre a tout d'abord précisé que notre pays, qui fait partie de la région sahélienne caractérisée par un climat désertique et une pluviométrie irrégulière et mal répartie, est confronté depuis plusieurs décennies à une sécheresse persistante entraînant un déficit hydrique chronique et une baisse généralisée des nappes phréatiques. Il a ajouté que cette situation, à laquelle vient s'ajouter périodiquement l'invasion de criquets pèlerins dévastateurs, a créé un déséquilibre de l'environnement, rendu difficile l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et n'a pas favorisé le développement de l'agriculture et l'élevage qui sont des secteurs clés pour la lutte contre la pauvreté et pour le développement économique et social du pays.

Le ministre a souligné que, grâce à la volonté du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya qui accorde une attention toute particulière au développement des établissements humains, à l'accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement, un

vaste programme d'infrastructures hydrauliques a été exécuté au cours des dernières décennies pour généraliser l'approvisionnement en eau et soutenir le développement de l'élevage extensif et de l'agriculture irriguée. Ainsi, a précisé le ministre, 3000 points d'eau ont été créés dont 332 réseaux de distribution, 1000 forages équipés de pompes à motricité humaine et 1668 puits cimentés. Le ministre a, en outre, souligné que le taux global d'accès à l'eau potable est estimé à 43 %. Cependant, a-t-il noté, plus de 53 % de la population vivant dans les zones rurales ne profitent pas des voies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar a ajouté qu'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté élaboré par notre pays en 2000 fait du développement des établissements humains, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement des axes stratégiques de l'action gouvernementale, menée dans une approche multi-sectorielle basée sur le développement d'un partenariat public impliquant la participation des collectivités et de la société civile. Il a précisé que la mise en oeuvre de ce cadre favorisera la croissance économique pour assurer la sécurité alimentaire, un accès équitable aux ressources par la disponibilité des biens et services et le développement des capacités de gestion intégrée et participative du secteur rural.

Le ministre a également indiqué que les objectifs de desserte fixés par notre pays à l'horizon 2010



visent la densification des réseaux en milieu urbain pour atteindre un taux de raccordement de 80 % avec une dotation d'au moins 70 litres par jour par habitant en milieu urbain et 20 à 40 litres par jour par habitant en milieu rural, l'équipement de tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau de distribution et l'équipement de tous les villages de plus de 150 habitants par d'un point d'eau moderne. M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar a, par ailleurs, souligné que la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement, opérée en 2001, a permis le recentrage du rôle de l'administration dans la réglementation, la planification, les stratégies des services d'eau potable et d'assainissement. Le ministre a ajouté qu'un nouveau code de l'eau a été adopté fin 2004 par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Ce code, a-t-il dit affirmé, la domanialité de l'eau, protège l'environnement et les ressources en eau, fait de l'accès à l'eau un droit de chaque citoyen, conso-

lide les acquis en matière de gestion intégrée et durable des ressources en eau, définit les rôles des intervenants et facilite la mise en oeuvre de la politique nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il a aussi souligné que l'engagement pris par notre pays pour atteindre les objectifs de développement du millénaire concernant l'eau et l'assainissement nécessite la réalisation d'ici 2015 du projet Aftout Essahli visant l'alimentation à long terme de Nouakchott à partir du fleuve Sénégal, des extensions et modernisations des réseaux existants, de 400 nouveaux réseaux de distribution d'eau et 1200 points d'eau modernes associés à des infrastructures d'assainissement adéquates en zones rurales et semi urbaines. Le ministre a précisé que le coût de l'investissement nécessaire est estimé à 304 milliards d'ouguiya.